



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

**CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Action n°2017-028**

**Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise à l'utilisation d'un produit de biocontrôle afin de lutter contre diverses maladies fongiques (oïdium et pourriture grise notamment) sur diverses cultures et plus particulièrement en viticulture, maraîchage et arboriculture.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé ou éligible du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

**4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement**

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par kilogramme
Armicarb AMM : 2110059	0,24
APC-09CD AMM : 2110059	0,24

X

Nombre de kilos vendus

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par litre</b>
Mevalone AMM : 2161080	0,25
Nirka AMM : 2161080	0,25
Yatto AMM : 2161080	0,25

X

<b>Nombre de litres vendus</b>
--------------------------------

**5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats 1-année.**